



## OBSERVATOIRE NATIONAL DES POPULATIONS « MAJEURS PROTEGES » Mieux connaître les personnes protégées

Avec 147 000 mesures sur les 460 000 exercées par des professionnels, le réseau des UDAF constitue le premier réseau associatif de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs en France. Dès 2001, l'UNAF, afin de mieux connaître la population suivie, a créé avec l'appui des UDAF, l'Observatoire National des Populations « Majeurs Protégés » (ONPMP). Elle publie aujourd'hui son rapport annuel.

### Une étude sur 100 000 personnes protégées

Grâce à l'engagement des UDAF et de leurs services mandataires, le rapport de l'ONPMP de cette année, fondé sur les données au 31 décembre 2014, a permis de collecter des données pour 100 000 personnes protégées par 61 services mandataires d'UDAF. Il s'agit donc d'une étude significative qui, sans prétendre à l'exhaustivité, offre un tableau sans équivalent des caractéristiques démographiques et sociales de la population protégée en France.

### Un public qui cumule les vulnérabilités

La comparaison avec la base des données générales produites par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) portant sur l'ensemble des mesures de protection exercées par le secteur professionnel (services mandataires, mandataires individuels et préposés d'établissements) démontre la spécificité de la population accompagnée par les UDAF. Cette année, une analyse socio-économique de ces personnes a confirmé le caractère cumulatif de leurs vulnérabilités : **faible patrimoine, faibles revenus, handicaps, inactivité professionnelle, célibat ou veuvage...**

**A ce jour, l'observatoire UNAF/UDAF constitue la seule étude nationale systématique produisant des données, chiffrées et analysées, sur la population des personnes protégées. Cette publication doit conduire les pouvoirs publics à mieux prendre en compte les réalités des difficultés d'une population vulnérable prise en charge au quotidien par notre réseau. C'est l'occasion pour l'UNAF de réitérer sa demande de mettre en place une politique publique pour les majeurs protégés, mieux structurée au sein de l'Etat et avec un pilotage plus affirmé.**



Retrouvez le rapport détaillé sur le  
site [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français.

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05